

L'Intérieur révoque 12 présidents de communes - Casablanca

Écrit par Administrator

Vendredi, 09 Janvier 2015 11:08 -



Le ministère de l'Intérieur fait le ménage au sein des communes. 12 présidents et quelques adjoints ont été limogés suite à des rapports de l'Inspection générale de l'administration territoriale ayant mis à jour l'existence d'irrégularités et de dysfonctionnements dans la gestion locale.

Selon le dernier numéro du Bulletin officiel, le département de Mohamed Hassad a procédé au limogeage du président de l'arrondissement du Maârif ainsi que ses premier et deuxième adjoints. Cette décision a concerné également le président de la commune rurale de Taounza à Azilal et son premier adjoint ainsi que le président de la commune de Had Soualem à Berrechid.

Le cinquième adjoint du président de la commune Laâyada et le premier adjoint de la commune de Bettana à Salé ainsi que les présidents de la commune d'Ouazzane, de Martil à Tétouan et celle d'Aourir à Agadir ont été également destitués.

Ces élus ont été écartés soit pour cause d'autorisations de constructions illégales, de non-respect des procédures relatives aux marchés publics, de violation des lois et de l'éthique de l'action communale, de non-recouvrement des taxes communales ou de dépenses d'hydrocarbures non justifiées. Pour Abdelhamid Ennajih, directeur exécutif de l'Association nationale des collectivités locales au Maroc (ANCLM), la décision du ministère de l'Intérieur est incompréhensible voire insensée. «Pourquoi Mohamed Hassad a-t-il agi de la sorte alors qu'on est à six mois des élections communales?», s'est-il exclamé avant de se demander : «Pourquoi poursuivre ces élus pour des irrégularités qui datent de 2011 et 2013?». D'après lui, cette décision de limogeage vise les partis politiques dont sont issus ces présidents et leurs adjoints plus que ces derniers. Même son de cloche d'un édile de l'arrondissement du Maârif qui a sollicité l'anonymat. Selon lui, il s'agit purement et simplement d'une décision politique destinée à punir certains partis politiques. «Pourquoi le ministère de tutelle a-t-il procédé au limogeage des seuls présidents de cet arrondissement et de ses premier et deuxième adjoints et non pas les troisième et quatrième alors que tous les cinq ont été accusés des mêmes choses et ont fourni des réponses identiques aux enquêteurs?», s'est-il interrogé avant d'ajouter : «Il est clair que l'USFP et le PI sont visés par cette décision de l'Intérieur».

Des doutes que confirme le directeur exécutif de l'ANCLM estimant que les motifs de ces limogeages demeurent flous. «La notion de faute grave avancée par le département de Mohamed Hassad ne tient pas la route. C'est un fourre-tout que le ministère assaisonne à sa guise et il peut ainsi poursuivre n'importe quel président de conseil communal pour un oui ou pour un non», nous-a-t-il précisé avant d'ajouter : «Et s'il s'agissait de vraies accusations d'irrégularités, pourquoi le ministère n'a-t-il pas saisi la justice et pris une position neutre dans cette affaire?». Ceci d'autant plus que cette décision posera d'importants problèmes pour la gestion des communes concernées. «C'est la première fois dans l'histoire du Maroc que le ministère limoge des présidents à quelques mois des élections sans dire comment il compte résoudre ce problème. Faut-il passer par des élections anticipées ou faut-il déléguer la

L'Intérieur révoque 12 présidents de communes - Casablanca

Écrit par Administrator

Vendredi, 09 Janvier 2015 11:08 -

mission de gestion aux adjoints? Personne ne le sait alors qu'on est au début de l'année et qu'il faut prendre des décisions importantes», nous a déclaré un édile sous le sceau de l'anonymat.

[Joomla SEO powered by JoomSEF](#)